

Session du 3 mars 2010

AVIS

relatif au

PLAN TEMPETE REGIONAL

présenté par

M. Alain MUSTIERE

Président du Conseil économique et social régional

Adopté à l'unanimité

Emotion et solidarité

La nuit du 27 au 28 février restera dans la mémoire des populations du littoral atlantique comme l'une des pires catastrophes naturelles. En quelques minutes, de nombreuses maisons ont été submergées par des flots que rien n'a pu arrêter, causant la mort de dizaines de personnes et dévastant plusieurs communes.

Les CESR de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire partagent le deuil des familles touchées directement par la perte d'un proche. Ils s'associent également à l'émotion qui étreint toutes les populations ayant subi la tempête. Le traumatisme est profond et perdurera longtemps devant l'ampleur de la catastrophe (inondations de maisons, destructions d'entreprises et d'exploitations agricoles, endommagement des réseaux d'assainissement et d'infrastructures portuaires, etc.)

Ils saluent la réactivité des pouvoirs publics et des organisations consulaires qui ont mobilisé très tôt d'énormes moyens de secours aux personnes. Mais aussi la très forte solidarité qui s'est manifestée spontanément, qu'elle vienne de sauveteurs, d'associations, d'élus locaux ou des citoyens eux-mêmes pour qui rien n'avait plus d'importance que de sauver, de soigner, de reconforter.

Solidarité également qui efface un temps toute autre considération. Les CESR saluent la trêve politique qui s'est instaurée dans la campagne des élections régionales afin de présenter un front uni dans l'épreuve.

L'efficacité des pouvoirs publics

Le CESR des Pays de la Loire approuve les mesures d'urgence du plan tempête de la Région des Pays de la Loire. La solidarité à l'égard des familles sinistrées, le maintien et la relance de l'activité économique, le financement de la reconstruction des infrastructures de protection du littoral constituent en effet des axes essentiels d'intervention qui s'inscrivent dans le cadre d'autorisations déjà votées. On relève en particulier la participation de la Région au programme national de reconstruction des équipements pour 10 M€

Après le choc, la nécessité d'un état des lieux

Au-delà de ces mesures d'urgence, il est nécessaire d'engager un travail de grande envergure permettant de mieux appréhender à l'avenir les questions d'aménagement sans transiger sur les impératifs environnementaux. Ce travail devra commencer par un état des lieux complet des protections artificielles et naturelles du littoral. Dans ce contexte, le CESR appelle à la mise en place d'un plan exceptionnel de l'Etat pour rendre efficace et homogène les protections de défense contre la mer, plan auquel s'associera l'ensemble des collectivités territoriales concernées.